



Alerte Aux Toxiques!

Les produits de l'industrie chimique sont toxiques, leurs pratiques le sont aussi.

Lundi 6 Avril 2020.

Protéger les intérêts économiques de la viticulture bordelaise ou la santé des concitoyens, Madame la Préfète de Nouvelle Aquitaine a choisi !

Nous avons appris que Madame la Préfète Fabienne de Buccio a rejeté (1) la demande par le CIMP et AAT de suspendre les pulvérisations de pesticides de synthèse du fait du contexte actuel d'urgence sanitaire.

Notre requête s'appuie pourtant sur des éléments probants, dont les sources sont vérifiables (2)

La rapidité avec laquelle Madame la Préfète a formulé sa réponse laisse perplexe sur sa capacité à prendre connaissance de la bibliographie existante, consulter des chercheurs sur les effets des pesticides de synthèse, solliciter le collectif de médecins à l'origine de l'appel cité en références, lire et comprendre l'étude menée en Italie. Il est vrai que le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la Préfecture ne sont distants que de quelques centaines de mètres et nous n'ignorons pas qu'ils regorgent eux aussi d'experts en santé environnementale.

Madame la Préfète a choisi, la santé attendra. La population girondine devra subir les pulvérisations de pesticides, dire au revoir aux joies de son jardin, de sa terrasse pourtant si précieux en ces temps de confinement, jongler entre les passages des pulvérisateurs pour s'aventurer les 60 minutes autorisées hors de son domicile, renoncer à ouvrir ses fenêtres, s'armer de patience, s'accoutumer à l'angoisse et s'en remettre à sa bonne étoile pour que son organisme ne soit pas rendu trop vulnérable au virus ou à ses complications.

Ceux qui décident ne sont pas ceux qui subissent. Les habitants des communes viticoles pris au piège de ces poisons chimiques le seront plus encore en plein confinement : ils n'auront même plus d'échappatoire pour fuir pendant les applications de pesticides. La pandémie de Covid-19 dont la virulence et la forte contagiosité mettent le Monde à l'arrêt semble justifier au contraire, en matière de pesticides une mise en danger supplémentaire de la santé !

Dans ce contexte la région Nouvelle Aquitaine restera-t-elle encore longtemps à l'abri du pire de l'épidémie de Coronavirus ? Est-il nécessaire de prendre le risque d'accroître les difficultés existantes dues aux limites de nos infrastructures de santé et des conditions de travail de nos soignants par un flux supplémentaire de patients ?

Face à ce scénario le CIMP et AAT en appellent à la responsabilité des Députés et des Maires de Gironde, pour exiger que les applications de pesticides soient entourées de toutes les mesures de précaution possibles pour éviter le pire. Les édiles ruraux sont en première ligne pour intervenir. À la fois premiers interlocuteurs des professionnels viticoles et de la population et garants de la santé et de la sécurité de leurs concitoyens.

Nous les invitons dès à présent à prendre contact avec les propriétés viticoles de leur commune pour les informer des risques que les traitements des vignes induisent dans le contexte sanitaire actuel et à les inciter à faire preuve de la plus grande prudence lors de leur application. La mise en place par les mairies, d'une plateforme de relais de l'information sur les dates de traitements serait plus que jamais utile ainsi qu'un recensement des personnes les plus à risques parmi les habitants de leur commune.

Nous nous adressons également aux professionnels viticoles pour qu'ils prennent toute la mesure de la situation et fassent preuve de la plus grande attention dans leurs démarches d'information préalable de la population sur leurs dates de traitement, qu'ils bannissent si ce n'est déjà fait les pesticides de synthèse classés Cancérigènes, Mutagènes Reprotoxiques, Perturbateurs Endocriniens et SDHI, qu'ils ne traitent pas par vent de 19km/h ou plus.

Nous appelons également les habitants exposés aux pulvérisations de pesticides à faire preuve de tolérance 0 face à des comportements de nature à mettre leur santé en danger, à rendre leur organisme vulnérable au virus ou à hypothéquer leurs chances de guérison. Pour cela, ils peuvent s'adresser soit à leur Maire, solliciter nos associations, faire intervenir la gendarmerie voire un huissier de justice, déposer plainte pour trouble du voisinage, mise en danger de la vie d'autrui.

Nous les invitons également faire part de leur mécontentement à Madame la Préfète à l'adresse mail suivante : pref-secretariat-prefet@gironde.gouv.fr

1 https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/lettre-prefete-reclamer-arret-pesticides-qui-pourraient-contribuer-propagation-du-virus-1810916.amp?fbclid=IwAR37akMDnKvEkboH6GcZVc7WU69eUPKDL7ZA-I5e8Nob_U4xz3JBWxuqloM
<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/covid-19-impact-du-confinement-sur-la-qualite-de-lair-du-9-au-29-mars-2020-en-nouvelle>
2 https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/eq/files/atoms/files/rapportatmona_pest_int_18_001_pest18_versionfinale_2019-08-28_0.pdf
https://rcf.fr/vie-quotidienne/une-etude-sur-la-pollution-et-la-propagation-du-coronavirus?fbclid=IwAR1fSOBNQUfxGI2gGC7e-j3E74qRpzLRG2Qi3WaQo_aXqxfk_rCjYBpY74
https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/30/coronavirus-la-pollution-de-l-air-est-un-facteur-aggravant-alertent-medecins-et-chercheurs_6034879_3244.html?fbclid=IwAR1YzaPrWqzmR5Vt4qSut9Ti65UNCwG-ZdSAGCRWyJZN2UrQEz_E6AKpDuc